



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 13 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents :, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, , M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusées : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, M. GOICOEHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. LEKUMBERRY Xantxo.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme PERUSANSENA Elodie

Date convocation : 09 août 2024

Date d'affichage : 09 août 2024

DECISION 1 : APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION DE LA MAISON ARROSATEGIA ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

(Nomenclature 7.10)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de reconversion de la maison Arrosategia et de création d'espaces publics en lien avec les écoles.

Il précise à l'assemblée que les financements du projet de réhabilitation de la maison Arrosategia seront différents de la création des espaces publics en lien avec les écoles.

Il propose à l'assemblée de solliciter des subventions pour le projet de rénovation énergétique de la maison Arrosategia.

Monsieur le Maire indique que le montant estimatif du projet s'élève à 1 341 456.50 euros HT.

Il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT EN HT	RECETTES	MONTANT	%
Etudes	34 955.00 €	Fonds vert	536 582.60 €	40%
Maîtrise d'œuvre	120 348.50 €	CAPB – Fonds de concours Enveloppe du pôle	75 645.92 €	5.65 %
SOUS TOTAL ETUDES / HONORAIRES	155 303.50 €	SOUS TOTAL AIDES PUBLIQUES	612 228.52 €	45.65 %
Travaux rénovation maison Arrosategia	1 069 000.00 €	Emprunt	700 000.00 €	52.25 %
Frais annexes	117 153.00 €	Fonds propres	29 227.98 €	2.11 %
SOUS TOTAL TRAVAUX	1 186 153.00 €	SOUS TOTAL PART DE LA COLLECTIVITE	729 227.98 €	54.35 %
TOTAL	1 341 456.50 €	TOTAL	1 341 456.50€	100 %

Monsieur le Maire propose de solliciter le maximum de subventions au titre du fonds vert, auprès du Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Europe et des autres organismes financeurs.

Où l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le projet de rénovation de la maison Arrosategia présenté,
- APPROUVE le montant des travaux estimé à 1 341 456.50 euros HT,
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- SOLLICITE des subventions au titre du fonds vert, auprès du Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Europe et des autres organismes financeurs,
- PREVOIT les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité de l'opération au budget de la commune,
- AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 13 août 2024

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 14/08/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 14/08/2024

